



AMRA



Association Mosellane des Radioamateurs
Inscrite au registre des associations du tribunal de Metz sous le volume LXIII N°18
(En cours de transfert vers le ressort du tribunal d'instance de Saint Avold)

Internet : <http://www.amra57.org>

Siège social : 73, rue Poincaré – 57540 PETITE-ROSELLE
N° SIRET 494 269 814

Réunion du bureau le 17 avril 2018 à F4KIP

Etaient présents : F4FNW, F1APY, F5PPG, F5BQU, F1AAQ, F6BGH, F8CVP

Etaient absents excusés : F1ULQ, F11734

Invité : F4HEJ

Ouverture de la séance 19h15

En l'absence d'un ordre du jour valablement préparé, un premier tour de table a permis de recueillir auprès des uns et des autres les premiers ressentis, des questions d'ordre technique et administrative ont été posées.

Adresse du siège :

Question : Faut-il faire le transfert du siège ?

La réponse est oui, à l'unanimité, le siège sera transféré à l'adresse du président conformément à l'article n°3 des statuts de l'association. Le président s'engage à réaliser les formalités administratives.

Secrétariat :

Question : Concernant le secrétariat, les documents et etc... !

Afin de rapatrier le tout, le président fait part qu'il a pris des dispositions en ce sens. Il a calé un rendez-vous le 20 avril à 18h au radio-club de BRETTNACH avec l'ancien secrétaire. Il propose que le nouveau secrétaire l'accompagne.

Banque :

Le trésorier nous fait part qu'il a hérité du livre des comptes et qu'il a même reçu des espèces concernant les dernières adhésions.

Le trésorier avec le trésorier-adjoint feront une expertise des documents en question et un relevé des comptes. Ils nous feront un état des lieux très rapidement.

Tant que le CR de l'AG du 14 avril 2018 ne nous sera pas transmis par l'équipe sortante, côté banque c'est bloqué, le président ne pourra pas donner « pouvoir de signature » au nouveau trésorier fraîchement élu.

L'adhésion :

À l'unanimité, il a été décidé de ne pas changer le montant de la cotisation, 10 €.

Le REF :

Il a été décidé que Jean-Luc FIULQ devienne le correspondant officiel de l'AMRA pour le REF bien évidemment si l'intéressé est d'accord. Toutes les communications, préalablement validées par le bureau qui feront l'objet d'une publication ou pas, devront exclusivement transiter par lui.

Les codes :

Le secrétaire fera le nécessaire auprès de l'ancien président pour récupérer les codes du serveur F1ZAE.

Le matériel :

Il a été décidé à l'unanimité que le matériel rendu par l'ancienne équipe reste entreposé au radio-Club de Saint -Avoild. Il a été dressé une liste provisoire du matériel reçu.

Un registre sera mis en service pour recenser le matériel, qui pourra alors être mis en circulation et prêté aux Radio Clubs.

Projets :

Concernant les nouveaux projets, des pistes ont été évoquées, le Téléthon, la Ligne Maginot aquatique et l'Armistice 11 novembre.

Manifestations :

Une délégation composée de F1AAQ, F8CVP et F5BQU se propose de représenter l'AMRA en Allemagne à l'occasion du salon annuel des radioamateurs de la Sarre (SAFA) le dimanche 29 avril 2018 à Dillingen.

Fin de séance : 20 h 35.

Le secrétaire